

3 N FINANCIERE

**Société par actions simplifiée Unipersonnelle
capital de 1 000 euros**

Siège social : 21, rue de Fécamp – 75012 PARIS

LE SOUSSIGNE :

**Monsieur Yamine ALLOUM,
né le 7 janvier 1977 à Choisy le Roi,
de nationalité française,
demeurant 6, rue Cressent - 93160 NOISY LE GRAND**

Agissant en qualité d'actionnaire unique de La Société « **3 N FINANCIERE** » Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 Euros, décide :

à l'issue de la signature des statuts de ladite société, procède ainsi qu'il suit à la nomination de la Présidence :

APPROBATION DES STATUTS DE LA SOCIETE

L'actionnaire unique décide de la création de la société « **3 N FINANCIERE** » et approuve les statuts signés le 15 avril 2024.

NOMINATION DU PRESIDENT

**Monsieur Yamine ALLOUM,
né le 7 janvier 1977 à Choisy le Roi,
de nationalité française,
demeurant 6, rue Cressent - 93160 NOISY LE GRAND,**

est nommé Président de la société pour une durée indéterminée.

Le Président déclare accepter ces fonctions et n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation pénale, ni de sanction civile ou administrative de nature à lui interdire de gérer, administrer ou diriger une société.

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Le Président a, conformément à l'article **12** des statuts, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Société dans ses rapports avec les tiers et notamment pour contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social.

REMUNERATION DE LA PRESIDENCE

L'actionnaire unique décide de porter la question de la rémunération du Président ultérieurement.

Ses frais engagés seront toutefois remboursés sur justificatifs dans le cadre de l'accomplissement de sa mission.

Paris, le 15 avril 2024

L'actionnaire unique et Président : Monsieur Yamine ALLOUM